

Mise en ligne : 2 mai 2018.
Dernière modification : 30 août 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE OTTOMANE DES EAUX DE CONSTANTINOPE

S.A., 1882.

LE CAPITAL FRANÇAIS ET ETRANGER DANS L'EMPIRE OTTOMAN
JUSQU'A LA GRANDE GUERRE
par Jacques THOBIE

La Compagnie des Eaux de Constantinople a été fondée en 1882, sous les auspices de cinq banques parisiennes et de la [Compagnie] Générale des Eaux de Paris. L'insuffisance chronique des abonnés (7.500) crée des difficultés de trésorerie qui imposent des emprunts renouvelés. Existence médiocre qui permet à la BIO de contrôler solidement l'affaire à partir de 1902.

GRUPE GÉNÉRALE DES EAUX
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1882)

24 juin. — Eaux de Constantinople. — 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré

COURRIER DE CONSTANTINOPE
(*Le Capitaliste*, 14 février 1883)

[...] Une autre application industrielle des capitaux est la formation de la Société des Eaux de Constantinople. Cette agglomération d'un million d'habitants, quoi qu'en dise l'*Annuaire Bottin* qui ne gratifie la capitale des Osmanlis que de la moitié de son chiffre réel de population, possède les plus belles fontaines du monde en tant que monuments, mais l'eau n'y coule que la moitié de l'année. La société qui va entreprendre des travaux de canalisation accomplit une œuvre d'humanité, d'hygiène, de progrès, de religion, et fait, en même temps, une bonne affaire. C'est à dessein que nous faisons entrer la religion en ligne de compte, car elle tient la première place. En effet, les ablutions, selon les coutumes musulmanes, ont une telle importance qu'il n'y a pas de mosquée sans fontaine, et assurément, la société qui fera jaillir l'eau à profusion sur tous les points de la capitale sera l'entreprise la plus vénérée du pays. [...]

Banque franco-égyptienne
(*Le Capitaliste*, 28 février 1883)

La Banque franco-égyptienne s'est intéressé dans l'affaire des Eaux de

Constantinople dont nous entretenait dernièrement notre correspondant de Turquie.

BANQUE FRANCO-EGYPTIENNE
Assemblée générale du 7 avril
(*Le Capitaliste*, 18 avril 1883)
(*Le Journal des finances*, 21 avril 1883)

Parmi les affaires engagées en 1882, qui ne sont pas encore entièrement liquidées, se trouvent : la souscription des actions des Eaux de Constantinople...

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
Assemblée générale ordinaire du 2 mai 1883
(*Gil Blas*, 8 mai 1883)

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Nous avons pris part à la constitution de quelques sociétés : ... la Société des Eaux de Constantinople fondée sous les auspices de la Compagnie générale des Eaux...

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS [baron de Soubeyran]
SITUATION. —BILAN
(*Le Capitaliste*, 27 juin 1883)

[...] Il n'est pas possible de savoir comment se réaliserait le portefeuille-titres, chiffré à 61 millions, et qui, s'il faut en croire le rapport du conseil d'administration, contient, surtout, des valeurs étrangères. On y signale des actions des Eaux de Constantinople...

(*Le Capitaliste*, 3 décembre 1884)

Les actionnaires de la Compagnie des Eaux de Constantinople (Société au capital de 20 millions), sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le 23 décembre prochain, à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice 1883, qui ne donnera pas lieu à la distribution d'un dividende

(*Gil Blas*, 18 mars 1885)

Ternau-Bey, directeur à Constantinople de la Compagnie des eaux de Derkos, repart ce soir pour la capitale de la Turquie, après avoir passé quelques jours à Paris.

COURRIER DE CONSTANTINOPLE
(*Le Capitaliste*, 18 février 1885)

La Compagnie des Eaux de Constantinople vient de faire son inauguration en livrant, à la moitié de la population de Constantinople, de l'eau dont la qualité n'est pas encore jugée. Cette Compagnie sollicite à présent le monopole du service de l'autre partie de la ville, les quartiers turcs de Stamboul. L'eau ne faisant pas défaut de ce côté, il est permis de douter des avantages que tirerait la Compagnie de ce supplément de concession. Déjà au point de vue financier, on peut se demander si les profits se trouveront à la hauteur des charges courantes et du capital engagé. Pour qui connaît l'esprit du pays, la réponse est claire, nette et précise, dans le sens négatif.

LETTRE D'ORIENT
(*Le Capitaliste*, 24 juin 1885)

Nous recevons de notre correspondant de Constantinople la lettre suivante :

Depuis longtemps, la spéculation se porte sur les valeurs orientales, à cause de leur élasticité. Le monde des affaires recherche les opérations en Turquie, non comme placement définitif d'argent, mais à cause de l'importance des commissions. Enfin, le rentier lit avidement les nouvelles de Constantinople, espérant toujours y trouver l'indication du relèvement des cours des Fonds ottomans.

Voilà bien des raisons pour rendre intéressantes les correspondances sur les affaires financières publiques ou privées de la Turquie.

Ceux qui ont eu la constance de conserver leurs titres de Rente turque ne paraissent avoir aucune raison de les sacrifier aujourd'hui, et il serait au contraire très facile de leur faire valoir des motifs d'amélioration dans les cours et dans les revenus.

La reprise du paiement des coupons a été la première preuve de bonne volonté du gouvernement ottoman. Le fonctionnement régulier de l'administration de la Dette publique, sous le contrôle des délégués européens, était déjà un gage de ses intentions. Enfin, des efforts sont faits pour diriger avec plus d'ordre et d'économie les finances de l'Etat. Si les grandes puissances ne laissaient pas se prolonger indéfiniment cette flagrante injustice de l'inexécution des clauses du traité de Berlin, la Turquie, allégée d'une partie de sa dette, pourrait servir un revenu plus élevé à ses créanciers.

Mais tandis que le gouvernement travaille à se faire respecter de l'Europe, par son scrupule à remplir ses charges et promesses, certaines sociétés ou, pour mieux dire, certains financiers placés à la tête de quelques compagnies, travaillent de leur côté à faire encore une fois détester la Turquie, c'est-à-dire à éloigner les capitaux européens, en compromettant les intérêts qui leur sont confiés.

[Travaux bâclés, eau salée]

Ne serait-il pas possible d'appliquer cette réflexion à la Compagnie des Eaux de Constantinople, constituée au capital de 20 millions, et qui en a employé les 3/4 à des travaux provisoires, imparfaits, insuffisants pour permettre une exploitation rémunératrice ?

Elle sert de l'eau salée aux habitants qui ont vécu trois ans dans l'espérance de recevoir de l'eau douce.

Comment cette affaire qui était bien présentée a-t-elle pu tourner ainsi ?

C'est toujours la même histoire.. Le concessionnaire du monopole a retenu à la société, sous forme d'apports, le plus clair du capital. Les travaux exécutés ont été faits de telle manière qu'il faudrait reprendre l'œuvre en entier pour être en position de satisfaire le public et de rémunérer les actionnaires.

On dit que les promoteurs sont déjà découragés, qu'ils conservent les titres entre leurs mains et qu'ils ne voient même pas la possibilité de sauver l'affaire avec le dernier versement restant à effectuer sur les actions.

On ne peut que regretter, à tous les points de vue, une conclusion si malheureuse.

COMPAGNIE DES EAUX DE CONSTANTINOPLE
SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE
Capital : Vingt millions
Avis aux actionnaires
(*Le Capitaliste*, 2 décembre 1885)

Le conseil d'administration de la Compagnie des Eaux de Constantinople, en raison des travaux d'extension et du développement que nécessite la marche progressive des abonnements, a pris la résolution de faire l'appel d'une somme de 50 fr

COMPAGNIE DES EAUX DE CONSTANTINOPLE
(*Le Capitaliste*, 26 mai 1886)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Eaux de Constantinople aura lieu le mardi 22 juin 1886 rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52 à 3 heures. Lecture du rapport annuel, approbation des comptes de l'exercice 1885.

Les actionnaires propriétaires de 25 actions au moins peuvent seuls faire partie de l'assemblée et doivent déposer leurs titres, s'ils sont au porteur 20 jours avant l'assemblée, soit à Constantinople, soit à Paris à la succursale de la Compagnie 52 rue d'Anjou- Saint-Honoré, soit à Lyon chez MM. Galline et Cie.

(*Le Journal des finances*, 28 mai 1887)
(*Le Journal des finances*, 4 et 25 juin 1887)

25 juin, 3 h. — Compagnie des Eaux de Constantinople. — 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN
(*Le Capitaliste*, 4 avril 1888)

.....
Au 31 décembre 1886, la plus forte partie du capital était employée en valeurs égyptiennes, helléniques et ottomanes, en participation dans la Société de raccordement des Chemins de fer de Roumélie, les Eaux de Constantinople, les Chemins de fer de Thessatie et du Péloponèse.
.....

(*Le Capitaliste*, 18 avril 1888)

Le conseil d'administration de la Compagnie des Eaux de Constantinople fait appel des 75 francs restant encore à verser sur les actions de cette Compagnie

Eaux de Constantinople
(*Paris-Capital*, 29 juin 1892)

L'assemblée générale de la Compagnie des Eaux de Constantinople a eu lieu le 14 juin sous la présidence de Sir Edw. Blount, président du conseil.

17.500 actions étaient présentes ou représentées.

Les scrutateurs, MM. Einhorn, de la Banque internationale, et Cheilus, de la Société générale, ont pris place au bureau, qui a été complété par la nomination de M. Georges Chaulin, comme secrétaire de l'assemblée.

M. Boulan, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur-conseil de la Compagnie, a donné lecture du rapport, au nom du conseil. Ce rapport fait connaître les progrès accomplis pendant la dernière année : le chiffre des abonnés s'élève actuellement à 8.322, sur lesquels 1.176 abonnés nouveaux.

Après lecture des rapports du conseil et des commissaires des comptes, l'assemblée a voté les résolutions suivantes :

1° Approbation des comptes tels qu'ils sont présentés ;

2° Fixation d'un dividende de 8 francs par action, soit 3 francs de plus que l'année dernière ;

3° Réélection de MM. Pestel, Henri Blount et Salomon Fernandez, administrateurs sortants ;

4° Confirmation des pouvoirs de MM. Alexandre Gérard et baron Victor Reille.

TURQUIE
Société générale ottomane d'assurances
(*L'Argus*, 5 mars 1893)

Constantinople, le 24 février 1893.

Depuis plus de deux ans, [Ternau Bey, concessionnaire de la Compagnie des eaux de Constantinople](#), de concert avec Rappaport Bey, directeur pour l'Orient du Phoenix autrichien, étaient en instance auprès du gouvernement impérial pour obtenir l'autorisation de fonder une compagnie d'assurances locale. Plus tard, à la suite de différends inconnus du public, Rappaport Bey se retira et Ternau Bey fonda la compagnie, de concert avec la Société générale de l'empire ottoman et M. René Baudouy, banquier et concessionnaire du chemin de fer de Salonique à Dédéagatch. [...]

Compagnie des Eaux de Constantinople
(*Paris-Capital*, 14 juin 1893)

Les actionnaires de la Compagnie des Eaux de Constantinople se sont réunis le 6 juin, en assemblée générale ordinaire.

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires ils ont voté les résolutions suivantes à l'unanimité :

1° Approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes de recettes et dépenses pour l'exercice 1892, et fixation du dividende de cet exercice à 9 fr. par action, payables à partir du 20 juin courant, laissant à reporter à nouveau une somme

de 10.840 fr. 74.

2° Autorisation donnée au conseil de contracter, au mieux des intérêts de la Compagnie, un emprunt de deux millions de francs.

3° Réélection de trois membres du conseil d'administration sortant statutairement, à savoir : MM. le comte I. de Camondo, J. Stern et Léonidas Zarifi.

4° Réélection de MM. le baron Victor Reille et A. Gérard pour former la commission de vérification des comptes pour l'exercice 1893.

UNE EXPOSITION UNIVERSELLE À CONSTANTINOPLE (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 août 1893)

La commission nommée par S. M. le Sultan pour organiser l'Exposition universelle, qui doit avoir lieu dans deux ans à Constantinople, s'est réunie hier.

Cette commission est composée de S. Exe. Selim-Effendi, ministre du Commerce et de l'Agriculture, président ; Vallauri, architecte ; Berthier, ingénieur de Sa Majesté ; Sellié, directeur de l'exploitation de la Compagnie des eaux de Constantinople, etc. L'emplacement choisi est la hauteur de Chichli, qui domine Pera.

La commission a déjà trouvé une combinaison financière pour l'établissement de cette exposition. A l'aide de centimes additionnels, impôts sur les billets de chemins de fer, tramways, bateaux, etc., la commission obtiendra un revenu de 4 à 500.000 fr., qui suffira pour gager un emprunt.

Ordre du Medjidié (*Le Journal des débats*, 15 juillet 1896) (*Gil Blas*, 15 juillet 1896)

On mande de Constantinople à l'agence Havas :

Le Sultan a accordé les distinctions suivantes :

Le grand-cordon du Medjidié, à MM. Jules Roche, député ; le vicomte de Petiteville, consul général de France à Sofia ; [Léon] Heuzey, conservateur au musée du Louvre ;

Le Medjidié de 2^e classe à M. de Bare, directeur au ministère de l'agriculture ;

Le Medjidié de 3^e classe à MM. Boppe, secrétaire de l'ambassade de France ; Desne, capitaine du stationnaire français, et Hubert Larose

Le Medjidié de 4^e classe à MM. Auguste Bourguer, directeur du bureau de la Compagnie des eaux de Constantinople à Paris ; Janek, directeur du bureau de la comptabilité de la même société à Paris ;

Le Medjidié de 5^e classe à M. Henri Auboyneau, fonctionnaire de la Compagnie des eaux de Constantinople à Paris.

COMPAGNIE DES EAUX DE CONSTANTINOPLE (*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1898)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 25 mai dernier à Paris. La situation de la société est restée sensiblement la même : pendant l'année 1897, la guerre a éclaté entre la Turquie et la Grèce et on en ressent encore les effets. En outre, l'abondance des pluies est venue aggraver les conséquences des événements politiques et priver la Compagnie de certains revenus. La question relative à la réglementation de l'eau fournie

gratuitement aux casernes, écoles et établissements militaires n'est pas résolue. La Compagnie, en présence des engagements pris par la Sublime Porte, espère arriver à une entente.

Les produits de l'exploitation se sont élevés à 1.003.996 fr. 03. Au 31 décembre dernier, la Compagnie avait 244 abonnés industriels, contre 257 en 1896.

Les bénéfices nets de l'exploitation, diminués, comme les années précédentes, d'une réserve pour les créances douteuses, s'élèvent à la somme de 429.165 fr. 91 qui, augmentée du report de 1896 et diminuée du service des obligations et des commissions ou intérêts, laisse une somme disponible de 413.032 fr. 26

Le dividende a été fixé à 44 piastres par action, soit 10 fr., ce qui absorbe 400.000 fr. 00

Le solde, soit 13.032 fr. 26
a été reporté à nouveau.

Le dividende sera payable à partir du 20 juin.

Les trois administrateurs sortants ont été réélus et MM. le baron V. Reille et A. Gérard ont été nommés commissaires pour l'année 1898.

Compagnie des Eaux de Constantinople
(*Gil Blas*, 8 juin 1904)

L'assemblée de la Compagnie des Eaux de Constantinople a eu lieu le 1^{er} juin courant.

Elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1903, et fixé le dividende à 58 piastres or par action, comme pour les exercices précédents.

Compagnie des Eaux de Constantinople
Siège social à Constantinople,
Comité à Paris.

(E. Pech, *Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*, 3^e édition, Paris, 1906)

[175] Un firman impérial en date du 9 juin 1874 accordait à Kiamil Bey, grand-maître des cérémonies, et Ternau Bey, ingénieur, la concession, pour une période de 40 ans, d'amener l'eau du lac de Dercos, situé à Kara-Bournou, sur les côtes de la mer Noire, pour la débiter à Péra, à Galata, sur les rives occidentales de la capitale ainsi que sur la côte d'Europe du Bosphore.

Les obstacles créés par la guerre turco-russe et la mort de Kiamil Bey ayant empêché la mise en œuvre de cette concession dans les délais fixés par l'acte du 9 juin 1874, un second firman impérial en date du 6 octobre 1877, accorda à Ternau Bey une prolongation d'une année pour l'exécution de la concession primitive. Ce dernier constitua une société anonyme avec le concours de :

La Société générale de l'empire ottomane;
La Banque de Constantinople ;
I. de Camondo et Cie ;
Oppenheim-Alberti et Cie ;
La Banque d'Escompte de Paris ;
La Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Ephrussi et Cie ;

La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ;
La Compagnie générale des eaux pour l'étranger;
A.-J. Stem et C'e ;
Laurent-Descours ;
C. Roth ;
A. Pestel.

[176] Les statuts de la société furent approuvés par le Conseil d'État et homologués par le ministère du Commerce et des Travaux publics le 22/4 mai 1882.

Enfin, un troisième firman impérial, promulgué le 21/3 octobre 1887, porta de 40 à 75 ans la durée de la concession, accorda le monopole tant pour les endroits où la Compagnie distribue et vend l'eau que pour ceux où elle aura à la distribuer et à la vendre à l'avenir et exempta du droit de timbre les actions de la Société soumises, en vertu de la Convention primitive, au règlement sur les papiers timbrés, à la condition que l'eau soit amenée aussi du côté de Stamboul.

La période de la concession a commencé du jour de l'approbation des statuts ; elle expire, par conséquent, en 1957.

CAPITAL

Le capital de la Compagnie des Eaux de Constantinople est de 20 millions de francs ou 880.000 livres turques, divisé en 40.000 actions de 500 francs ou 22 livres turques chacune, entièrement libérées.

La société créa, en 1894, 2.000 obligations de 500 francs émises à 445 francs. Elles rapportent 4 % d'intérêt annuel, payable par moitié le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année, et sont remboursables au pair jusqu'en 1954, par tirages au sort.

Il a été créé, en outre, 2.000 parts de fondateurs donnant droit aux bénéfices comme il est dit ci-après.

PARTAGE DES BÉNÉFICES

Le partage des bénéfices s'opère comme suit :

1° 6 % d'intérêt aux actions ;

Et sur l'excédent :

2° 5 % au fonds de réserve ;

3° 10 % à la disposition du conseil qui en fera la répartition qu'il jugera convenable ;

4° 15 % aux parts de fondateurs.

5° 70 % aux actions à titre de dividende.

[177]

EXPLOITATION

Voici les résultats de l'exploitation pendant les douze dernières années (francs) :

Ex.	Recettes brutes	Profits nets	Divid. par act.
1891	760.040	334.904	8 00
1892	825.771	370.341	9 00
1893	909.619	409.282	10 00
1894	1.089.310	472.667	11 50
1895	1.051.285	482.349	11 50
1896	1.060.642	444.623	10 50
1897	1.003.996	413.032	10 00
1898	1.046.577	430.604	10 45
1899	1.265.328	562.857	13 18
1900	1.174.450	540.974	13 18
1901	1.153.821	535.944	13 18
1902	1.193.187	535.725	13 18
1903	1.177.746	537.024	13 18
1904	1.216.630	537.611	13 18

Année sociale : 1^{er} janvier au 31 décembre. Assemblée générale en juin, composée de porteurs d'au moins 25 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 12 membres au plus
devant être propriétaires chacun de 50 actions inaliénables pendant la durée de leurs
fonctions
Conseil siégeant à Paris

MM. R. Hottinguer, président ;
Victor Reille ;
Edgard Stern ;
Comte I. de Camondo ;
A. Pestel ;
Paul Boutant ;
le comte d'Haussonville ;
Henry Blount.

[178] Conseil siégeant à Constantinople.
S. E. Hassan Fehmi Pacha, président de la section de Constantinople ;
MM. Léonidas Zarifi ;
Isaac Fernandez ;
A. Gazay.
Commissaires des comptes : MM^e A. Gérard et A. Langlois.
Directeur de l'exploitation : M. L. Sellié.

Cours des actions au 31 décembre (fr.)

1892	325
1893	346
1894	396
1895	390
1896	340
1897	320
1898	299
1899	295
1900	260
1901	246
1902	259
1903	257
1904	9 248
1905	251

Compagnie des Eaux de Constantinople
(*Gil Blas*, 2 juin 1906)

Les comptes pour l'exercice 1905 de la Compagnie des Eaux de Constantinople ont été approuvés par l'assemblée du 30 mai qui a porté le dividende de 58 piastres répartis pour 1905, à 60 piastres par action.

Hassan Fehmi pacha, MM. [Alphonse] Gazay et [Paul] Boutan [dir. gén. Cie générale des eaux], administrateurs sortants, ont été réélus.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX POUR L'ÉTRANGER
(*Le Capitaliste*, 4 janvier 1907)

La Compagnie des Eaux pour l'Etranger exploite directement les six concessions suivantes : Venise, Bergame, banlieue de Bergame, Spezzia, Vérone et Porto. Elle est, en outre, intéressée dans les Compagnies des Eaux de Lausanne, de Naples et de Constantinople.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX POUR L'ÉTRANGER
(*Le Capitaliste*, 19 novembre 1909)

Du fait de sa participation dans les Eaux de Constantinople, la Compagnie a reçu, comme dividende de ses actions, 6.605 fr. de plus qu'en 1906.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX POUR L'ÉTRANGER
(*Le Capitaliste*, 9 septembre 1909)

Le dividende attribué aux actions de la Compagnie des Eaux de Constantinople, possédées par la Compagnie, a été le même que celui de l'année dernière.

Eaux de Constantinople
(*Le Capitaliste*, 4 août 1910)

Malgré l'agitation qui à eu lieu l'an dernier à l'intérieur de le Turquie et notamment à Constantinople, les résultats obtenus par la Compagnie des Eaux de Constantinople sont satisfaisants.

Les produits bruts de l'exploitation ont atteint 1.331.190 fr. 72; en augmentation de 12.207 fr. 17 sur ceux de l'année précédente qui s'étaient élevés à 1.318.083 fr. 55.

Après déduction des frais généraux d'administration centrale et d'exploitation, et du service de la dette obligataire, le solde créditeur du compte de profits et pertes, augmenté du report de l'exercice précédent, s'élève à 650,749 fr. 40, contre 610.724 fr. 33 pour 1908.

Le conseil, par mesure de prudence, et en vue des travaux d'avenir, a décidé de porter 40.000 fr. à la réserve, ce qui ramène le bénéfice net à 610.749 fr. 40, sensiblement égal à celui de l'année précédente.

Le dividende de 65 piastres-or par action, égal à celui de l'an dernier, absorbe 590.909 fr. 09 et il reste à reporter à nouveau 19.840 fr. 31.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX POUR L'ÉTRANGER
(*Le Capitaliste*, 1^{er} décembre 1910)

Quant au dividende résultant de la participation dans la Compagnie des Eaux de Constantinople, il est resté le même que les années précédentes.

Compagnie des Eaux de Constantinople
(*Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*
par E. Puech (Banque impériale ottomane)
5^e édition, Constantinople, 1911, pp. 203-206)

Conseil siégeant à Paris

Idem.

Conseil siégeant à Constantinople.

Disparition de S. E. Hassan Fehmi Pacha.

Commissaires des comptes : *Idem.*

Directeur de l'exploitation : *Idem.*

Ex.	Recettes brutes	Profits nets	Divid. par act.
1905	1.336.261	573.981	13 63
1906	1.447.683	619.576	14 80
1907	1.290.657	606.898	14 80
1908	1.318.983	610.724	14 80
1909	1.331.190	610.749	14 80

Eaux pour l'Etranger
(*Le Capitaliste*, 31 août 1911)

Constantinople. — Le revenu des 4.100 actions de la Compagnie des Eaux de Constantinople est compris dans les produits du compte profits et pertes à raison de 65 piastres or par action, montant du dividende qui leur a été réparti depuis plusieurs années. On prévoit une augmentation de dividende pour l'exercice écoulé dont les comptes n'ont pas encore été présentés à l'assemblée générale de cette Compagnie.

(*Le Capitaliste*, 5 décembre 1912)

La nouvelle de la destruction par les Bulgares, dans le but d'assoiffer la ville, de l'aqueduc qui amène à Constantinople les eaux du lac Derkos, a été démentie. On sait que cet aqueduc a été construit par la Société des Eaux pour l'Etranger, qui obtenait ainsi la concession de la distribution de l'eau à Constantinople.

Jacques Thobie, *L'Impérialisme à la française*, Éd. Mégreis, 1982 :
1914 : Banque impériale ottomane (France : 90 %, G.-B. : 10 %)
Participations :
17,5 % Eaux de Constantinople

EAUX D'ISTAMBUL (en liquidation)
(*Le Journal des débats*, 26 mars 1937)

Une répartition de 20 fr. par action a été décidée par l'assemblée du 23 mars.
